

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/50/SPCG fixant la composition et désignant les membres de la Commission consultative du Travail pour l'année 1965.

n° 65/50/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 mars 1965

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1965

Date du numéro
1 mai 1965

TEXTE INTÉGRAL

La répartition des dix-huit sièges de la Commission consultative du Travail est fixée, pour l'année 1965, conformément aux dispositions du présent arrêté. Les neuf sièges des représentants des employeurs sont répartis ainsi qu'il suit : Union syndicale interprofessionnelle des Entreprises de la Côte Française des Somalis :six sièges. Membres titulaires : M. de Précourt, de Cacqueray, Poupeau, Estève, Gentil, Blanche. Membres – suppléants : MM. Bailleul, Butot, Dell'Aquila, Gulian, Rodary, Smertnick. Syndicat des Assureurs de la Côte Française des Somalis :un siège. Membre titulaire : M. Beffort. Membre suppléant : M. Briaut. Chambre de Commerce de Djibouti :deux sièges. Membres titulaires : MM. Lonné et Ahmed Saleh Farah. Membres suppléants : MM. Mercier et Abdi Mohamed. Les neuf sièges des représentants des travailleurs sont répartis ainsi qu'il suit : Union territoriale des Syndicats des Travailleurs F.O.:cinq sièges. Membres titulaires : MM. Yacoub Alato, Moussa Bœuh, Djama Djilal, Saïd Rague et Omar Aden. Membres suppléants : MM. Mohamed Mahamoud, Abdillahi Amir, Galass Djama, Issa Ismaël, Abdourahman Abdi. Union territoriale des Syndicats de la Fédération des Personnels de Coopération technique Outre-Mer :3 sièges. Membres titulaires: MM. Martini, Fond, Carretero. Membres suppléants : MM. Uros, Henneuse, Hua Van Nam. Syndicat des Cheminots autochtones :1 siège. Membre titulaire : M. Ahmed Cassim. Membre suppléant : M. Hassan Guireh Farah.